

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 16 mars 2023**

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 31
Pouvoirs : 5
Votants : 36

Date de convocation : 7 mars 2023
Date d'affichage : 8 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, , Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Monsieur GIOVANNONI Patrick, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Madame ROUEN Dominique, Monsieur Louis-Jean DOARE

Avaient donné pouvoir :

Madame MORELLI Marie-Laure à Monsieur ONETO Jean-François
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur BAKKER Hubert à Madame COURTYTERA Véronique
Madame LENOIR Isabelle à Monsieur BENOIT Dominique
Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique

Absents excusés :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Monsieur MONTAUSIER Sylvain

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°005/2023

OBJET : SIPPEREC - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Benoit Schmit, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif à l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPEREC est coordonnateur ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la directive européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité ;

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération du comité syndical du SIPPEREC n°2004-02-09 en date du 12 février 2004 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SIPPEREC ;

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

Considérant que la stratégie d'achat d'énergie de la communauté de communes repose aujourd'hui sur deux leviers ; l'anticipation permettant d'accéder à des tarifs plus attractifs et la mutualisation pour bénéficier d'économies d'échelles ;

Considérant que l'adhésion au groupement de commandes SIPPEREC constitue une véritable opportunité pour la communauté de communes, lui permettant ainsi d'optimiser les coûts de fonctionnement de ses équipements dès 2024 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 16 mars 2023 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes coordonné par SIPPAREC pour l'achat d'électricité et des services associés ;
- Précise que les dépenses en résultant seront imputées sur les budgets primitifs des exercices correspondant ;
- Autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 16 mars 2023**

**Le Président,
Jean-François Oneto**



**La secrétaire de séance,
Christine Fleck**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.